

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 3 AVRIL 2018 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.**

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire  
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1  
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2  
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3  
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4  
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5  
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Sont également présents:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée  
Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal (quitte à 20 h)

**Ouverture de la séance et présence:**

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Douglas Morrison régulièrement ouverte.

**Ordre du jour :** 2018-04-03, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté et en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller that the agenda proposed to the members is adopted and by leaving the item Varia open.

## **ORDRE DU JOUR**

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 avril 2018 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.**

**Ouverture – opening**

1. Ordre du jour - agenda
2. Procès-verbal - minutes
3. Période des questions - question period - Centre de ski de fond

**Urbanisme/Inspection**

4. Avis de motion - règlement de concordance no. 2018-06 – bâtiments protégés / Notice of motion
5. Avis de motion - règlement de concordance no. 2018-07 (pour projet Horloge cassé) / Notice of motion
6. Dépôt du compte rendu de la séance du CCU / CCU meeting minutes
7. Premier projet de règlement no. 2018-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02, relatif à l'usage « établissement hôtelier limitatif – hébergement lié à la ferme » / First draft by-law no. 2018-05
8. Date et heure à déterminer de l'assemblée publique de consultation / Date and time for public consultation meeting

**Administration**

9. Correspondances
10. Dépôt des états financiers 2017 / 2017 financial statements

11. Dépôt - Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale / Wage equity declaration
12. Subvention - emploi d'été / Summer employment grant
13. Webinaire - révision paie - Infotech / Infotech – web seminar - payroll review
14. Atelier de formation Infotech / Infotech annual seminar
15. Semaine d'action bénévole / volunteer week
16. Ménagex – soumission « lavages de vitres » / tender for washing windows
17. Conseil régional de l'environnement de l'Estrie – adhésion 2018 / annual membership
18. Conseil Sport Loisir de l'Estrie – adhésion 2018-2019 / annual membership
19. Résolution pour un éventuel recours visant à obtenir réponse à la demande de dérogation au RPEP / Resolution
20. Demande d'appui – Projet de monument du 15<sup>e</sup> anniversaire du Marché Champêtre de Melbourne / Support request
21. Demande d'appui – Projet de construction d'un BBQ permanent au Marché Champêtre de Melbourne / Support request
22. Demande d'appui – Semaine nationale de la santé mentale / Support request
23. Demande de financement à la formation en animation (DAFA) / Financial aid request
24. Demande d'appui – projet de spectacle-lecture / Support request
25. Dons & publicités / donations & publicity (École secondaire du Tournesol, École secondaire régionale de Richmond, Les Tabliers en folie, Les Ballets Classiques de Richmond, Étincelle)

#### **Voirie**

26. Soumissions - fourniture de matériaux granulaires – gravier concassé 0-3/4 / Tenders for gravel
27. Soumissions - fourniture de matériaux granulaires – ardoise concassé 0-3/4 / Tenders for slate
28. Soumissions - « rechargement chemin Arel » / Tenders for a gravelling project on Arel Road
29. Appel d'offres pour l'achat d'une niveleuse / Tenders for purchasing a grader
30. Appel d'offres-abats poussières / Tenders for dust control
31. Fauchage des fossés / Roadside grass cutting
32. Débroussaillage / Brush cutting

#### **Factures**

33. Factures / Bills

#### **Varia**

34. Comité Richmond et ses jeunes
35. Offres de service - élaboration des plans et devis - travaux sur le chemin Thomas
36. Offres de service – détermination de la zone 0-2 (deux ans) sur les lots 5 115 872 et 5 115 874

#### **Levée de l'assemblée**

-----

**Procès-verbal** : 2018-04-03, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 5 mars 2018;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, d'adopter le procès-verbal du 5 mars 2018.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the March 5<sup>th</sup>, 2018 council meeting;

It is proposed by councillor Miller, seconded by councillor Enright to adopt the minutes of the March 5<sup>th</sup>, 2018 council meeting such as received.

**Période de questions** : 2018-04-03, 3 Messieurs Georges-Henri Poulin et Jean-Paul Raïche étaient présent pour demander une aide financière pour le Centre de ski de fond Richmond-Melbourne. / Mr. Poulin and Mr. Raïche

were present to request financial support for the Centre de ski de fond Richmond-Melbourne.

Autre visiteur : Monsieur Jean-François Landry - aucune question.

**Avis de motion pour un règlement de concordance no. 2018-06** : 2018-04-03, 4 Le conseiller Simon Langeveld donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02 relatif à la définition des bâtiments protégés pour le calcul des distances séparatives aux installations d'élevages.

Councillor Langeveld gave notice of motion that at a subsequent meeting, a by-law will be submitted for adoption, a concordance by-law amending zoning by-law number 2008-02 concerning the definition of protected buildings for the calculation of separation distances to livestock facilities.

**Avis de motion pour un règlement de concordance no. 2018-07** : 2018-04-03, 5 La conseillère Lois Miller donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02, relatif à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation.

Councillor Miller gave notice of motion that at a subsequent meeting, a by-law will be submitted for adoption, a concordance by-law amending the zoning by-law number 2008-02, regarding the extension of the urbanization perimeter.

**Compte-rendu de la séance du CCU** : 2018-04-03, 6 Le Conseil prend connaissance du compte-rendu de la séance du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), tenue le 14 mars 2018, déposé par la directrice générale.

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le compte-rendu et les recommandations du CCU, suite à la séance tenue le 14 mars 2018; que le compte-rendu soit déposé aux archives de la Municipalité.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council adopts the minutes and the recommendations of the urban planning committee following the meeting of March 14<sup>th</sup>, 2018, tabled by the director general; that these minutes will be filed in the archives of the municipality.

**Premier projet de règlement no. 2018-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02, relatif à l'usage « établissement hôtelier limitatif »** : 2018-04-03, 7 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne est un territoire agricole ayant plusieurs fermes en activité dont certaines souhaitent faire de l'hébergement lié à la ferme;

**Attendu que** l'orientation de la Municipalité du Canton de Melbourne est de faciliter le développement agricole;

**Attendu que** la Municipalité souhaite valoriser son territoire agricole par le biais de l'agrotourisme;

**Attendu qu'un avis de motion a été donné le 5 février 2018;**

**Attendu que** les membres du CCU ont été consultés le 14 mars 2018 et ils recommandent l'adoption du règlement 2018-05 relatif à l'usage « établissement hôtelier limitatif »;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne peut en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme modifier son règlement de zonage;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité qu'un règlement de ce Conseil portant le numéro 2018-05 soit et est adopté.

Tous les membres du Conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc exemption de lecture lors de son adoption.

Le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne décrète ce qui suit :

- 1) La grille des usages et des constructions autorisées par zones est modifiée comme suit :

« Il est ajouté un X à l'intersection des colonnes AG-1 à AG-7 avec la ligne d'usage « Établissement hôtelier limitatif » ainsi autorisant l'usage hôtelier limitatif dans les zones AG-1, AG-2, AG-3, AG-4, AG-5, AG-6 et AG-7. »

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

James Johnston,  
Maire  
trésorière

---

Cindy Jones, DMA  
Directrice générale/secrétaire-  
trésorière

Fait et adopté par le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2018.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to adopt the first draft by-law no. 2018-05, a by-law modifying the zoning by-law no. 2008-02, relating to the use of « limited hotel establishments ».

**Consultation publique** : 2018-04-03, 8 Suite à l'adoption par résolution numéro 2018-04-03, 7 d'un premier projet de règlement no. 2018-05, modifiant le règlement de zonage numéro 2008-02, relatif à l'usage « établissement hôtelier limitatif – hébergement lié à la ferme », il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne tiendra une assemblée publique de consultation le 7 mai 2018 à compter de 19 h 15 à la salle du Conseil.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Fortier, it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne will hold a public consultation meeting, regarding the first draft by-law no. 2018-05, a by-law modifying the zoning by-law no. 2008-02, relating to the use of « limited hotel establishments », May 7<sup>th</sup>, 2018 at 7:15 p.m. in the hall where the council meetings are held.

**Correspondances** : 2018-04-03 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 6 mars 2018 au 3 avril 2018, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from Marc 6<sup>th</sup>, 2018 till April 3<sup>rd</sup>, 2018 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

**Dépôt du rapport financier 2017** : 2018-04-03 La directrice générale/secrétaire-trésorière procède au dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2017 préparé par Raymond, Chabot, Grant, Thornton. Une copie du sommaire est disponible au public.

The director general/secretary-treasurer tabled the 2017 consolidated financial report which was prepared by Raymond, Chabot, Grant, Thornton. A copy of the summary report is available for the public.

**Équité salariale** : 2018-04-03 Le Conseil prend connaissance de l'accusé de réception en date du 13 mars 2018, et des documents relatifs aux

déclarations de l'employeur en matière d'équité salariale déposés par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Council acknowledges the receipt of the declaration dated March 11<sup>th</sup>, 2018 and the documents relative to the declaration of the employer regarding wage equity; this document was tabled by the director general/secretary treasurer.

**Subvention – emploi d'été** : La directrice générale informe les membres du conseil qu'une réponse concernant le programme « Emplois d'été Canada » devrait être reçue dans les prochaines semaines. / The director general/secretary-treasurer informed the board members that a response regarding the Canada Summer Jobs program should be received in the coming weeks.

**Webinaire de la compagnie Infotech – révision paie** : 2018-04-03, 9 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à assister au webinaire sur le module de paie de la compagnie *Infotech*; il est également résolu d'autoriser les dépenses associées à cette activité.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Garrett, it is resolved to authorize the director general/secretary treasurer to attend the web seminar of the *Infotech* company regarding the pay software, and to authorize the expenses mentioned in the enrolment form for this activity.

**Atelier de formation de la compagnie Infotech**: 2018-04-03, 10 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à assister au séminaire annuel de la compagnie *Infotech*; il est également résolu d'autoriser les dépenses associées à cette activité.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Miller, it is resolved to authorize the director general/secretary treasurer to attend the annual seminar of the *Infotech* company, and to authorize the expenses mentioned in the enrolment form for this activity.

**Bénévole** : 2018-04-03, 11 La Ville de Richmond demande au Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne de nommer un(e) bénévole à honorer en 2018.

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et il est résolu à l'unanimité de nommer Madame Lynne Fortier comme bénévole du Canton de Melbourne à être honoré en 2018 lors de la soirée de reconnaissance tenue à Richmond le jeudi 19 avril 2018.

The Town of Richmond asks Council to name one person from Melbourne Township to be honoured for his/her volunteer work.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved to name Mrs. Lynne Fortier as the volunteer from this municipality to be honoured at a volunteer appreciation event to be held in Richmond on Thursday April 19<sup>th</sup>, 2018.

**Ménagex** : 2018-04-03, 12 Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Ménagex* (et ce, selon les termes de l'offre en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 déposée aux archives) relative au lavage des vitres intérieures et extérieures de la bâtisse et au lavage sous pression des corniches et des cadrages des fenêtres; que les lavages doivent être effectués au début du mois de juillet.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to accept the offer of *Ménagex*, (on terms of a document dated March 1<sup>st</sup>, 2018 and filed in the municipal archives) concerning the washing of the windows of the building (inside and outside) and the washing of the

window ledges and casings; that the window washing should be done around the beginning of July.

**Conseil régional de l'environnement de l'Estrie** : 2018-04-03, 13 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'abonnement annuel au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour 2018, au montant de 50\$ (taxes incluses).

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved unanimously to approve an annual subscription to the *Conseil régional de l'environnement de l'Estrie* for 2018, in the amount of 50\$ (taxes included).

**Conseil Sport Loisir de l'Estrie** : 2018-04-03, 14 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'abonnement annuel au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour 2018-2019, au montant de 70\$ (taxes incluses).

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier, it is resolved unanimously to approve an annual subscription to the *Conseil Sport Loisir de l'Estrie* for 2018-2019, in the amount of 70\$ (taxes included).

**Résolution pour un éventuel recours visant à obtenir réponse à la demande de dérogation au RPEP** : 2018-04-03, 15 **CONSIDÉRANT** la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (ci-après « RPEP ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

**CONSIDÉRANT** que, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2; ci-après « L.Q.E. »), l'entrée en vigueur du RPEP fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

**CONSIDÉRANT** que, après examen du RPEP et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la Municipalité du Canton de Melbourne, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuelle;

**CONSIDÉRANT** que le premier alinéa de l'article 118.3.3 L.Q.E. permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le RPEP, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le RPEP dans la mesure que détermine le ministre;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton de Melbourne a adopté le *Règlement no 2016-07*, portant le titre de Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbure dans le territoire de la municipalité, en date du 3 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du RPEP sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au RPEP, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les

éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

**CONSIDÉRANT** qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au RPEP, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficiente des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

**CONSIDÉRANT** qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au RPEP;

**CONSIDÉRANT** que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la Municipalité du Canton de Melbourne, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités réclamantes, incluant la Municipalité du Canton de Melbourne, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au RPEP, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du *Règlement no 2016-07* de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

**CONSIDÉRANT** que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le RPEP déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

**CONSIDÉRANT** le principe de « précaution » enchâssé dans la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

**CONSIDÉRANT** aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la Loi sur le développement durable, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

**CONSIDÉRANT** que, par l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu

de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

**CONSIDÉRANT** que cette demande outrepassse le cadre de la L.Q.E et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

**CONSIDÉRANT** que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la Municipalité du Canton de Melbourne, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

**CONSIDÉRANT** que devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse inadéquate, la Municipalité du Canton de Melbourne se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

**CONSIDÉRANT** que dans ces circonstances, la Municipalité du Canton de Melbourne doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

**CONSIDÉRANT** que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

**CONSIDÉRANT** que l'article 91 du Code de procédure civile prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandatants pour agir en son nom en la présente affaire;

**CONSIDÉRANT** les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au RPEP;

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l'article 91 du Code de procédure civile.

**En conséquence de ce qui précède,**

il est proposé par : Douglas Morrison

appuyé par : Daniel Enright

et résolu



**DE** réaffirmer la volonté de la Municipalité du Canton de Melbourne de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le RPEP;

**DE** confier aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au RPEP, le tout en application de l'article 91 du Code de procédure civile;

**DE** demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;

**D'autoriser** une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

**Demande d'appui – Projet de monument du 15e anniversaire du Marché Champêtre de Melbourne** : 2018-04-03, 16 **Attendu que** le Marché Champêtre soulignera son 15<sup>e</sup> anniversaire cette année;

**Attendu que** pour souligner cet anniversaire, l'organisation propose de créer un monument commémoratif dans un projet regroupant plusieurs artistes de la région;

**Attendu que** cette œuvre, en plus de marquer les 15 ans du marché, démontrera l'importance de celui-ci pour son milieu;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Marché Champêtre à la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'initiative culturelle de la MRC du Val-Saint-François pour un monument commémoratif soulignant les 15 ans du marché.

Whereas the Marché Champêtre will celebrate its 15<sup>th</sup> anniversary this year; whereas to mark this anniversary, the organization proposes to create a commemorative monument in a project bringing together several artists from the region; whereas this work, besides marking the 15 years of the market, will demonstrate the importance of the market for the region;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Fortier, it is resolved unanimously to support the Marché Champêtre with the grant application under the *Fonds d'initiative culturelle* of the MRC du Val-Saint-François for a commemorative monument highlighting the 15 years of the market.

**Demande d'appui – Projet de construction d'un BBQ permanent au Marché Champêtre de Melbourne** : 2018-04-03, 17 **Attendu que** le Marché Champêtre avait déposé une demande de subvention dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François pour l'achat d'équipements et amélioration des installations;

**Attendu qu'**avec cette subvention le Marché Champêtre désire construire un emplacement pour un BBQ permanent avec un comptoir de service;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Marché Champêtre de Melbourne avec leur projet d'amélioration des installations, y compris un barbecue permanent; que tous travaux d'électricité, de plomberie, de ventilation et de chauffage doivent être réalisés par des entrepreneurs licenciés; que les travaux doivent respecter le Code national du bâtiment 2005.

Whereas the Marché Champêtre had submitted a grant application under the *Politique de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-*

*François* for the purchase of equipment and improvement of facilities; whereas with this grant the Marché Champêtre wants to build a site for a permanent BBQ with a service counter;

Moved by councillor Morrison, seconded councillor Miller, it is resolved unanimously to support the Marché Champêtre with their facility improvement project, including a permanent barbecue; that all electrical, plumbing, ventilation and heating work must be performed by licensed contractors; that the work must comply with the 2005 National Building Code.

**Demande d'appui – Semaine nationale de la santé mentale** : 2018-04-03, 18 **Considérant que** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai;

**Considérant que** le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

**Considérant que** les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**Considérant que** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**Considérant qu'il** est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**Par conséquent**, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuces *Agir pour donner du sens*.

Considering that National mental health week runs from May 7 to 13; considering that fostering positive mental health is both an individual and collective responsibility, and that it must be shared by all actors in our society; considering that it is in the general interest that all Quebec municipalities support National mental health week;

It is moved by councillor Garrett, seconded by councillor Enright and resolved that the Council of the Township of Melbourne proclaims the week of May 7 to 13, 2018 « Mental health week » in the municipality and invites all citizens and all businesses, organizations and institutions to recognize the benefits of acting on making sense of mental health.

**Demande de financement à la formation en animation (DAFA)** : 2018-04-03, 19 **Attendu que** suite au retrait de Val en forme, le comité des loisirs de Saint-Denis-de-Brompton propose de former des animateurs des différents camps de jour du Val-Saint-François;

**Attendu qu'**afin de maintenir des frais d'inscription abordables pour la formation DAFA (diplôme d'attitude aux fonctions d'animateur), le comité des loisirs de Saint-Denis-de-Brompton demande un soutien financier de 125\$;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise une dépense de 125\$ au comité des loisirs de Saint-Denis-de-Brompton pour la formation des animateurs des camps de jour du Val-Saint-François.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Morrison, it is resolved unanimously to authorize an expense of 125\$ to the *comité des loisirs de Saint-Denis-de-Brompton* for the training of camp facilitators from around the *MRC du Val-Saint-François*.

**Demande d'appui – projet de spectacle-lecture** : 2017-04-03, 20  
**Attendu que** Madame Isabelle Gosselin, artiste du Val-Saint-François, souhaite l'appui de la Municipalité du Canton de Melbourne à sa demande d'aide financière, dans le cadre du Programme « Fonds d'initiatives culturelles », pour un projet de spectacle-lecture sur l'histoire de la rivière St-François;

**Attendu que** le projet entre dans les normes encadrées par le « Fonds d'initiatives culturelles » (FIC) de la MRC du Val-Saint-François;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer Madame Isabelle Gosselin à la demande d'aide financière, dans le cadre du Programme « Fonds d'initiatives culturelles » de la MRC du Val-Saint-François, pour un projet de spectacle-lecteur sur l'histoire de la rivière St-François.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved that the Council of the Township of Melbourne supports Mrs. Isabelle Gosselin in her request to apply for financial assistance under the program « *Fonds d'initiatives culturelles* » of the MRC du Val-Saint-François for a story telling project on the history of the St-François River.

**Publicités/dons** : 2018-04-03, 21 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

École secondaire régionale de Richmond	200 \$
Les Tabliers en folie	100 \$
Les Ballets Classiques de Richmond	60 \$

Moved by councillor Morrison seconded by councillor Enright, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

**Soumission - gravier** : 2018-04-03, 22 La Municipalité a reçu deux soumissions pour l'achat de 3 000 tonnes métriques de gravier concassé 0-¾.

Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyée par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission la plus basse des deux soumissions conformes, soit celle de Jim Coddington au prix de 8,94\$/tonne métrique pour 3 000 tonnes métriques de gravier concassé 0-¾ pour des travaux de rechargements sur les chemins municipaux.

The municipality received two bids for 3 000 metric tons of 0-¾ crushed gravel.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier, it is resolved to accept the lowest of the two conforming bids for the purchase of 3 000 metric tons of crushed gravel 0-3/4", that of Jim Coddington at 8,94\$ per metric ton.

**Soumission – ardoise concassée** : 2018-04-03, 23 La Municipalité a reçu deux soumissions pour l'achat de 8 000 tonnes métriques d'un granulat ardoise concassée 0-¾.

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyée par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission la plus basse des deux soumissions conformes, soit celle de l'entrepreneur Jim Coddington au prix de 10,49\$/tonne métrique pour 8 000 tonnes métriques d'un granulat ardoise concassée pour des travaux de rechargements sur les chemins municipaux.

The municipality received two bids for 8 000 metric tons of 0-¾ crushed slate.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Fortier, it is resolved to accept the lowest of the two conforming bids for the purchase of 8 000 tons of 0-¾ crushed slate, that of Mr. Jim Coddington at 10,49\$/metric ton.

**Soumissions - projet « rechargement chemin Arel »** : 2018-04-03, 24 La Municipalité a reçu deux soumissions concernant le projet de rechargement avec un granulats ardoise concassée 0-¾", sur une partie du chemin Arel afin d'y améliorer l'état de la chaussée;

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission la plus basse des deux soumissions conformes, soit celle de Jim Coddington à 15,24\$ par tonne métrique pour la fourniture de 4 500 tonnes métriques d'un granulats ardoise concassée 0-¾" (transport inclus) au rechargement d'une partie du chemin Arel.

The municipality received two tenders for the project to gravel a section of Arel Road with crushed slate 0-¾" to improve the condition of the road bed.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Langeveld, it is resolved to accept the lowest of the two conforming tenders for the purchase of 4 500 metric tons of crushed slate 0-¾" (transport and delivery included), that of Jim Coddington at 15,24\$ per metric ton.

**Appel d'offres pour l'achat d'une niveleuse** : 2018-04-03, 25 **Considérant que** le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne désire acquérir une niveleuse neuve;

**Considérant que** le conseil, dans son budget de 2018 adopté en décembre 2017, a affecté un montant du surplus libre pour financer l'acquisition d'une niveleuse usagée;

**Considérant que** la dépense excédentaire pour l'acquisition d'une niveleuse neuve, non prévue au budget 2018, sera puisée dans le poste « surplus accumulé »;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à préparer un document quant à l'acquisition d'une niveleuse neuve; que la dépense excédentaire pour l'acquisition d'une niveleuse neuve, non prévue au budget 2018, soit puisée dans le poste « surplus accumulé ».

Whereas the Council of the Township of Melbourne wishes to purchase a new grader; whereas the Council, in its 2018 budget adopted in December 2017, allocated an amount of the free surplus to finance the acquisition of a used grader; whereas the excess expenditure for the acquisition of a new grader, not included in the 2018 budget, will be taken from the « accumulated surplus »;

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Miller, it is resolved unanimously that the Council authorize the director general/secretary-treasurer to prepare a document regarding the acquisition of a new grader; that the excess expenditure for the acquisition of a new grader, not included in budget 2018, will be taken from the « accumulated surplus ».

**Appel d'offres abat-poussières** : 2018-04-03, 26 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à envoyer des invitations relatives à l'achat, au transport et à l'épandage de type chlorure de calcium liquide 35% (sans équivalent) comme abat-poussières pour le réseau routier.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison, it is resolved to authorize the director general/secretary-treasurer to send out invitations concerning the purchase, the transport, and application of a type of liquid

calcium chloride 35% (with no equivalents) to be used as a dust control agent on municipal roads.

**Fauchage des foins** : 2018-04-03, 27 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Monsieur Marc Morin de St.-François-Xavier-de-Brompton (selon les termes de l'offre déposée aux archives) relative au fauchage des foins aux abords des chemins municipaux en 2018.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Miller, it is resolved to accept the offer of Mr. Marc Morin of St.-François-Xavier-de-Brompton (on terms as filed in the municipal archives) concerning the mowing of grass along the municipal roadsides in 2018.

**Débroussaillage** : 2018-04-03, 28 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Doug Morrison, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Les Entreprises Philippe Berthelette* (selon les termes de l'offre déposée aux archives) relative au débroussaillage aux abords des chemins municipaux en 2018.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison, it is resolved to accept the offer of *Les Entreprises Philippe Berthelette*, (on terms as filed in the municipal archives) concerning the clearing of brush along the municipal roadsides in 2018.

**Factures** : 2018-04-03, 29 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 102 154,14 \$) et des chèques émis (montant : 8 465,72 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Doug Morrison que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptés et/ou payés.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (102 154,14\$) and the payments issued (8 465,72\$) to each Council member;

It is proposed by councillor Enright, seconded by councillor Morrison that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

**Varia – Richmond et ses jeunes** : 2018-04-03 La conseillère Lois Miller a expliqué, aux autres membres du Conseil, le Comité Richmond et ses jeunes et leur mission et leur mandat. / Councillor Miller explained to the other council members the committee « *Richmond et ses jeunes* » its mission and its mandate.

**Varia – Offres de service - élaboration des plans et devis - travaux sur le chemin Thomas** : 2018-04-03, 30 **Attendu qu'**il est nécessaire de refaire une partie du chemin Thomas;

**Attendu que** les travaux de reconstruction sont prévus dans le plan triennal d'immobilisation;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne demande à la firme *EXP* de soumettre une offre de service à la production de plans et devis et de réaliser une estimation préliminaire des coûts de reconstruction;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne demande à la firme *EXP* une offre de service à la préparation des plans et une estimation préliminaire des coûts de reconstruction.

Whereas it is necessary to rebuild a part of Thomas Road; whereas reconstruction work is provided for in the three-year capital plan; whereas

the Township of Melbourne requests an offer of service from the firm *EXP* for the production of plans and specifications and to make a preliminary estimate of the costs of reconstruction;

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison, it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne requests an offer of service from the firm *EXP* to provide services for the preparation of the plans and a preliminary estimate of reconstruction costs.

**Varia – Offre de service – détermination de la zone 0-2 (deux ans) sur les lots 5 115 872 et 5 115 874** : 2018-04-03 **Attendu que** la Municipalité désire acquérir les lots 5 115 872 et 5 115 874 du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**Attendu qu'**une partie de ces deux lots se trouvent en zone inondable;

**Attendu qu'**il est dans l'intérêt de la municipalité de savoir où se trouve la zone 0-2 ans (littoral) avant de faire une offre pour ces lots;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne demande une offre de service pour une description technique incluant un plan et les délimitations des zones inondables 0-2 ans, 0-20 ans et 0-100 ans sur les lots 5 115 872 et 5 115 874.

Whereas the Municipality wishes to acquire lots 5 115 872 and 5 115 874 from the *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*; whereas parts of these two lots are in the flood zone; whereas it is in the interest of the municipality to know where the 0-2 years flood zone (littoral) is located before making an offer on these lots;

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Morrison, it is resolved unanimously that the Council of the Township of Melbourne request a service offer for a technical description including a plan and the boundaries of flood zones 0-2 years, 0-20 years and 0-100 years on lots 5 115 872 and 5 115 874.

**Levée de la séance** : 2018-04-03, 32 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld que la séance soit levée à 21 h 25. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 7 mai 2018.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Langeveld that this meeting be closed at 9:25 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday May 7<sup>th</sup>, 2018.

---

James Johnston  
Maire

---

Cindy Jones  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

## **APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 4e jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit.

---

James Johnston

Maire